



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
8 novembre 2016

Le Conseil de bassin viticole « Languedoc-Roussillon » a été réuni, le 4 novembre 2016, à Montpellier

M. Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie, a réuni les membres du Conseil de bassin viticole, l'instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics pour le bassin viticole du Languedoc-Roussillon, en présence de M. René Moréno, conseiller régional et des préfets de l'Hérault, de l'Aude et du Gard.

Des vendanges quantitativement faibles mais qualitativement prometteuses

Les représentants de la production et du négoce viticoles ont constaté que les vendanges 2016 sont en recul avec une récolte d'environ 12,3 millions d'hectolitres, soit une baisse de 10 % par rapport à 2015. En revanche, du point de vue qualitatif, le millésime 2016 semble prometteur. Un déficit hydrique important sur certaines zones, couplé à des épisodes orageux violents, sont les principales causes de cette faible récolte. Dans un contexte de changement climatique, le préfet a insisté sur l'accès à la ressource en eau afin de sécuriser la production agricole, tout en fournissant une population croissante et en préservant les équilibres environnementaux.

Des dispositifs d'aides aux investissements bien maîtrisés

Le nouveau dispositif d'aide aux investissements de modernisation a été présenté pour l'année 2017.

Le conseil de bassin a pris acte du paiement intégral de l'enveloppe des mesures de l'organisation commune du marché (OCM) viti-vinicole au titre de la campagne 2015-2016, soit plus de 285,5M€ au niveau national.

La viticulture de la nouvelle région Occitanie a pu bénéficier de 100 millions d'euros, toutes aides agricoles confondues.

Un engagement des viticulteurs en faveur de la réduction des pesticides

Les membres du conseil de bassin ont débattu des actions en faveur de la réduction des pesticides dans le vignoble. Les membres du bassin ont décidé de s'engager, avec l'appui de l'État et du conseil régional, de manière volontariste, pour la mise en place d'un plan adapté au contexte du bassin. Celui-ci permettra à la fois de valoriser les démarches déjà entreprises depuis de nombreuses années, de formaliser les avancées importantes en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, et d'engager de nouvelles actions innovantes à l'échelle du bassin. De synergies seront recherchées entre les deux bassins viticoles dont le préfet de la région Occitanie assure la présidence, celui du Sud-Ouest et celui du Languedoc-Roussillon.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

De nouveaux cépages, résistants à certaines maladies, disponibles

Les membres du conseil de bassin se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'introduction de nouveaux cépages au sein de la liste de ceux éligibles à l'aide à la restructuration du vignoble. Il s'agit des cépages présentant des résistances à certaines maladies qui, à l'issue des examens actuellement en cours par les instances compétentes, feront l'objet d'un classement définitif au titre des variétés productrices de vins avant les plantations de la campagne 2016/2017.

Une production maîtrisée par la limitation des autorisations de plantations

Enfin, le conseil de bassin s'est prononcé favorablement sur les demandes de limitation de production présentées par certains organismes de défense et de gestion.